



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

257^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

CGV-171209

Le 9 décembre 2017

de 8 h 30 à 15 h 35

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-171209



CGV-171209

UNIVERSITÉ DE MONCTON

257^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 9 décembre 2017

de 8 h 30 à 15 h 35

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Sylvie Benoît-Thériault	Nord-Est	Raymond Thériberge, recteur et vice- chancelier	U de M
Jean Roch Cayouette	Nord-Ouest	Chantal Thériault	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)
Marc-Antoine Chiasson	alUMni		
Keith Coughlan	Sud-Est		
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Luc Vigneault	Professeur (Edmundston)
Micheline Daigle- LeBlanc	Extérieur du N.-B. (N.-É)		
Étienne Dako	Professeur (Moncton)		
Jules de Tibeiro	Professeur (Shippagan)	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u> Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Tristian Gaudet	Étudiant (Moncton)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Corinne A. Godbout	Sud-Est	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Julien Haché	Étudiant (Shippagan)	Jacques Paul Couturier, vice-recteur	Edmundston
Samuel LeBreton	Extérieur des régions	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Mathieu Martin	Étudiant (Edmundston)	André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Marie-France Pelletier	Extérieur du N.-B. (Ottawa)		
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest		
Paulette Robert	Nord-Est	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Jean-Claude Savoie	Chancelier		

Personnes excusées : Jason Lee Alcorn, Lory-Ann Cyr, Edith Doucet, Kassim Doumbia, et Gilles Lanteigne,

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. CORRESPONDANCE	4
7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
7.01. Nomination de François Daigle au Conseil des gouverneurs	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-170916	6
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
9.1. Éducation permanente – Droits de scolarité	6
9.2. Autres	6
10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	6
11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF CEX- 170919, CEX- 171115 ET CEX-171124	7
12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	7
12.1. CEX-170919	7
12.1.1. Correspondance de l'ABPPUM	7
12.1.2. Autres	8
12.2. CEX-171115	8
12.2.1. Protocole d'entente	8
12.2.2. Code de conduite.....	9
12.2.3. Politique portant sur la violence à caractère sexuel	10
12.2.4. Abrogation de la Politique sur le harcèlement sexuel et sexiste.....	11
12.2.5. Rapport des ressources humaines	11
12.2.6. Ordre du jour de consentement	16
12.2.7. Autres	16
12.3. CEX-171124	16
12.3.1. Autres	16
13. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	16
13.1. Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée ...	16
13.2. Évaluation des programmes en philosophie	16
13.3. Évaluation des programmes en sociologie	17
14. PRÉSENTATION DE LA FÉECUM – EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE	17
15. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	17
15.1. Principes directeurs du budget 2018-2019.....	17
15.2. Tarification des logements étudiants 2018-2019.....	19
15.3. Entente de principe avec l'AEUM	19
15.4. Entente de principe avec l'APPUMCE	20
15.5. Entente de principe avec l'APSUMCS	20
15.6. Autres	21
16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	21
16.1. Modifications au Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs.....	21
16.2. Modifications à l'article 94 des Statuts et règlements de l'Université de Moncton ...	22
16.3. Plan de travail 2017-2019	22
16.4. Nominations au Conseil des gouverneurs.....	22
16.5. Nomination aux comités du Conseil des gouverneurs	22
16.6. Comité de sélection des grades honorifiques	22
17. COMITÉS DE RETRAITE – RENTES DES EMPLOYÉS.....	22
18. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	23
19. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	23
20. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC- 171103	23
21. AFFAIRES NOUVELLES.....	24
21.1. Rapport annuel 2016-2017 – Politique pour milieu de travail et d'étude respectueux et Politique en matière de harcèlement sexuel et sexiste.....	24
22. PROCHAINE RÉUNION.....	24

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
23. CLÔTURE.....	24
24. HUIS CLOS — ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.....	24
DOCUMENTS.....	25
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A (1-3)
DOCUMENT B : Rapport du recteur au Conseil des gouverneurs	B (1-14)
DOCUMENT C : Correspondance de l'ABPPUM	C (1-5)
DOCUMENT D : Code de conduite.....	D (1-24)
DOCUMENT E : Politique sur la violence à caractère sexuel	E (1-19)
DOCUMENT F : Rapport des ressources humaines	F (1-6)
DOCUMENT G : Ordre du jour de consentement	G (1-7)
DOCUMENT H : Principes directeurs du budget 2018-2019.....	H (1-2)
DOCUMENT I : Tarification des logements étudiants 2018-2019.....	I (1-3)
DOCUMENT J : Entente de principe avec l'AEUM	J (1-3)
DOCUMENT K : Entente de principe avec l'APPUMCE	K (1-2)
DOCUMENT L : Fails saillants de la nouvelle entente collective - APSUMCS	L (1-2)
DOCUMENT M : Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs.....	M (1-12)
DOCUMENT N : Modifications à l'article 94 des Statuts et règlements	N (1-5)
DOCUMENT O : Comités de retraite – Rentes des employés	O (1-9)
DOCUMENT P : Rapport annuel 2016-2017 – Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux et Politique et règlements en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste	P (1-12)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 30 : La vice-présidente, Micheline Daigle-LeBlanc, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Elle indique qu'en l'absence de la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet, elle agira comme présidente d'assemblée pour cette séance. Elle demande aussi aux membres du Conseil d'être efficace dans leurs interventions en raison de l'horaire chargé de la rencontre.

Elle donne la liste des personnes excusées et nomme Marc Angers et Janice Comeau scrutateurs.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de silence pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

Léonce Boudreau, décédé le 1^{er} octobre. Il était professeur à la retraite du campus de Moncton.

Claudette Saulnier, décédée le 6 octobre. Elle était employée des Services alimentaires du campus de Moncton.

Bernard Cormier, décédé le 27 octobre. Il était retraité de la Bibliothèque Champlain.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 24 novembre 2017 accompagné du projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. CORRESPONDANCE

A) Correspondance de Micheline Daigle-LeBlanc à madame Edith Doucet, présidente du Conseil, et madame Lynne Castonguay, secrétaire générale, en date du 8 décembre 2017, indiquant qu'elle démissionnera du Conseil des gouverneurs en juin 2018.

B) Correspondance de Tristian Gaudet, président de la FÉÉCUM, et Pascale Joëlle Fortin, VP Interne, à madame Edith Doucet, présidente du Conseil, en date du 5 décembre 2017, ayant comme objet « Article 93 des Statuts et règlements de l'Université de Moncton ». Cette lettre demande de mettre en place le Comité permanent de la situation féminine au campus de Moncton qui est inactif depuis plusieurs années. Cette lettre sera déposée au Comité exécutif conformément à la *Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs*.

6. CORRESPONDANCE (suite)

- C) Correspondance de Tristian Gaudet, président de la FÉÉCUM, et Pascale Joëlle Fortin, VP Interne, à madame Edith Doucet, présidente du Conseil, en date du 5 décembre 2017, ayant comme objet « Suivi sur la demande d'une politique verte à l'Université de Moncton ». La FÉÉCUM souhaite que l'Université se dote d'une politique verte. Cette lettre sera déposée au Comité exécutif conformément à la *Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs*.
- D) À titre d'information, la secrétaire générale indique que le recteur et vice-chancelier a reçu une lettre de Nelson Ouellet, président de l'Assemblée départementale de la Faculté de droit, en date du 28 novembre 2017, lettre portant sur la *Politique sur la violence à caractère sexuel*. Cette lettre a été examinée par certains membres de l'Équipe de direction et le conseiller juridique de l'Université de Moncton. Des modifications ont été apportées à la *Politique* à la suite de cet examen. Le projet, à l'ordre du jour, soumis pour décision, tient compte de ces modifications. À noter que cette lettre n'est pas adressée au Conseil des gouverneurs.

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-3

Modifications :

- Ajout de la rubrique 7.01 – Nomination de François Daigle au Conseil des gouverneurs
- Suppression de la rubrique 16.7 – Élection – Vice-présidence du Conseil des gouverneurs

R : 01-CGV-171209

Jules de Tibeiro, appuyé par Chantal Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7.01. Nomination de François Daigle au Conseil des gouverneurs

La présidente du Comité de gouvernance, Marie-France Pelletier, présente la candidature de monsieur François Daigle comme représentant de l'extérieur du Nouveau-Brunswick pour un premier mandat de trois ans. Monsieur Daigle est un finissant de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (1990). Il a connu un long parcours au ministère de la Justice à Ottawa depuis 1992. Plus récemment, il a occupé le poste de Secrétaire adjoint du Cabinet, Politique du développement social au Bureau du Conseil privé et il occupe présentement le poste de sous-ministre délégué à Justice Canada depuis le 31 juillet 2017. Monsieur Daigle est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick.

R : 02-CGV-171209

Marie-France Pelletier, appuyée par Corinne Godbout, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **François Daigle** à titre de représentant de l'extérieur du Nouveau-Brunswick au Conseil des gouverneurs pour un premier mandat de trois ans, soit de décembre 2017 à septembre 2020. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-170916**

R : 03-CGV-171209

Mathieu Martin, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-170916 soit adopté tel qu'il a été présenté.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**9.1. Éducation permanente – Droits de scolarité**

Le dossier est présentement à l'étude. Il sera présenté au Conseil des gouverneurs à une date ultérieure.

9.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-14

Présentation du recteur et vice-chancelier

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui couvre la période du 17 septembre au 9 décembre 2017. Les points suivants sont soulevés :

- La campagne *Évolution* a dépassé le cap du 50 % de son objectif de 50 M\$.
- Dans le cadre de la campagne *Passion : découvrir*, le 15 novembre, un cahier spécial a été publié dans le *Atlantic Business Magazine* mettant en vedette six projets innovateurs.
- La contribution des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph a été soulignée au campus d'Edmundston le 13 octobre. Un don d'un portrait de Soeur Rhéa Larose et le dévoilement de l'allée des Hospitalières ont été au cœur d'une cérémonie spéciale.
- Une nouvelle équipe de hockey junior a vu le jour à Edmundston. L'équipe Blizzard compte une vingtaine de joueurs de 17 à 20 ans. Sept joueurs sont des étudiants du campus d'Edmundston. Une entente de collaboration et un comité pédagogiques ont été développés.
- Dans la vague du mouvement #MoiAussi, un panel de discussion au sujet du harcèlement sexuel et de l'agression sexuelle a été organisé au campus de Shippagan.
- L'honorable Suzanne Côté, juge à la Cour suprême du Canada, a prononcé une conférence portant sur le thème *Bilan des droits linguistiques dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne*.
- Dans le cadre du deuxième Rendez-vous de L'alUMni, l'Université a procédé au dévoilement de la plus ancienne dalle d'aboiement préservée en Acadie en présence de la lieutenant-gouverneure, l'honorable Jocelyne Roy-Vienneau.

Un membre demande qu'elle sera la durée de la campagne *Évolution*. Le recteur et vice-chancelier indique que ce genre de campagne s'échelonne sur plusieurs années, notamment entre cinq à dix ans. Selon lui, les deux premières années sont très

12.1.1. Correspondance de l'ABPPUM (suite)

- L'entente de 5 M\$ est-elle toujours à jour? Depuis quand recevons-nous ce montant? Le VRARH indique ne pas avoir la date exacte, mais nous recevons le montant depuis au moins 20 ans. Il y a le programme LOE et le CNFS qui doivent être pris en compte également.
- Nous n'avons rien à perdre de demander un avis juridique. Il est essentiel qu'on se questionne.
- Quels sont les faits qui prouvent que l'Université de Moncton a été lésée dans ses droits et qu'elle est victime d'un sous-financement? Il semble y avoir des mythes. Avons-nous vraiment ces connaissances?
- La Province reconnaît que l'Université de Moncton a été désavantagée. C'est pourquoi elle est compensée annuellement.
- Il n'est pas évident d'avoir les réponses. Comment avoir accès aux livres des autres universités?
- Il y a énormément de morceaux dans ce casse-tête. On se lance à Don Quichotte. Je ne suis pas en faveur.
- Il faut regarder l'effort de rationalisation. Tout ceci peut mettre en péril la mission de l'Université. On devrait demander un avis.
- Une université doit réviser ses programmes. C'est normal. C'est pertinent.
- Est-ce qu'on a vraiment accès aux données des autres universités pour faire une bonne analyse? Il semble difficile d'obtenir les données.
- Est-ce qu'on veut entamer un litige? Où appuyer des négociations? Je serais surpris que ceci puisse nous aider énormément.

À la suite de ce tour de table, la proposition suivante est mise aux voix.

R : 06-CGV-171209

Marc-André Chiasson, appuyé par Luc Vigneault, propose :

« Que la lettre de l'ABPPUM soit remise au Comité exécutif qui aura comme mandat de déterminer la nécessité, la pertinence et l'utilité d'aller chercher un avis juridique en vertu de la loi 88 et de l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

12.1.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

12.2. CEX-171115**12.2.1. Protocole d'entente**

Le recteur et vice-chancelier rappelle que l'Université de Moncton souhaite conclure un protocole d'entente avec la Province du Nouveau-Brunswick, protocole qui porterait notamment sur le financement des universités publiques de la province. Au mois de novembre, l'Université a présenté un mémoire aux représentants de la province. Il n'y a pas eu discussion depuis le dépôt du mémoire. Dossier à suivre.

12.2.2. Code de conduite

Voir le Document D, p. 1-24

À l'aide de diapositives électroniques, la secrétaire générale présente les grandes lignes du *Code de conduite des membres de la communauté universitaire de l'Université de Moncton et procédures relatives aux manquements et aux plaintes*.

Sous la gouverne du recteur Théberge, le dossier est à l'étude depuis 2014. Plusieurs modèles ont été proposés. En somme, on compte plus de 35 réunions de groupe de travail, quatre consultations auprès de la communauté, et trois propositions distinctes. Notons la contribution de Jennifer Boyd, Michelle Caron, Lynne Castonguay, Étienne Dako, Tristian Gaudet, Terrance LeBlanc, Jean-François Richard et Marie-Noëlle Ryan.

À la suite de la discussion au Conseil des gouverneurs en juin dernier, un groupe de travail a examiné les commentaires soulevés et a fait plusieurs modifications. De plus, des consultations auprès de la communauté universitaire ont été faites au cours du mois d'octobre. Les groupes qui furent sollicités sont les suivants :

- Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM I)
- Association des chargées et chargés de cours (ABPPUM II)
- Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston (APPUMCE)
- Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APPUMCS)
- Fédération des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (FÉÉCUM)
- Association générale des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston
- Association des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan
- Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM)
- Association des techniciennes et des techniciens de l'Université de Moncton (ATTUM)
- Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM)
- Association du personnel de soutien de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APSUMCS)
- Équipe de direction (EDD)
- Membres du Comité de gouvernance du Conseil des gouverneurs
- Personnel de soutien de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston

On rappelle que le Code de conduite s'applique aux membres du Conseil des gouverneurs et aux membres de la communauté universitaire. On souligne également que le Code de conduite établit le bureau du commissariat qui sera dirigé par une ou un commissaire. Le Code de conduite vise à permettre aux membres de la communauté universitaire de connaître leurs responsabilités en matière de conduite en milieu de travail et d'études et les recours en tenant compte de la mission, de la vision et des valeurs de l'Université de Moncton.

12.2.2. Code de conduite (suite)

Le ou la commissaire relèvera directement du Conseil des gouverneurs. Un lien indirect est prévu avec le Secrétariat général pour les questions opérationnelles seulement.

Une membre demande s'il n'y a pas un risque d'une prolifération de recours. La secrétaire générale indique qu'il s'agit plutôt d'améliorer un service lié aux plaintes et de faciliter la compréhension des recours déjà disponibles.

R : 07-CGV-171209

Tristian Gaudet, appuyé par Keith Coughlan, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le Code de conduite des membres de la communauté universitaire de l'Université de Moncton et procédures relatives aux manquements et aux plaintes. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

12.2.3. Politique portant sur la violence à caractère sexuel

Voir le Document E, p. 1-19

Invitées : Lise Savoie, Ph. D., professeure en travail social, et Carmen Hivon, conseillère en matière de harcèlement sexuel et sexiste

Présentation

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente les grandes lignes de la nouvelle *Politique sur la violence à caractère sexuel*. Il rappelle que le Conseil des gouverneurs a procédé à une première lecture en septembre.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que le Comité de travail s'est penché sur ce dossier à partir de décembre 2016. Il a fait une analyse des pratiques existantes, a mené diverses consultations externes et internes, a reçu plusieurs avis juridiques et a complété la vérification linguistique. Le vice-recteur rappelle également la prise de conscience nationale, quelques cas médiatisés, et la situation à l'Université de Moncton.

La *Politique sur la violence à caractère sexuel* est une politique *réseau* qui aborde la violence à caractère sexuel sous toutes ses formes. La *Politique* met l'accent sur l'éducation, la sensibilisation et la prévention. Elle lutte contre la culture du viol. Elle assure un appui aux victimes.

Par ailleurs, la *Politique* prévoit la mise en place d'un service d'intervention. Elle inclut un processus de signalement, un processus de plaintes formelles et un processus de révision. Elle fournit à la communauté universitaire un schéma d'intervention.

On rappelle qu'il y a peu de plaintes à l'Université de Moncton. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes propices à la sensibilisation et au traitement des plaintes.

Le VRARH remercie les membres du Comité qui ont travaillé sans relâche sur ce projet, soit Carmen Hivon, Sarah Grandisson, Lise Savoie, Sylvie Morin, Denise Haché, Sophie LeBlanc, Robert Beaudoin, Nelly Dennene, ainsi que les invitées Véronique Guitard et Gabrielle Doucet.

Discussion

Plusieurs gouverneurs félicitent les membres du Comité pour le travail et applaudissent les efforts et les initiatives.

12.2.5. Rapport des ressources humaines (suite)Faculté des arts et des sciences sociales

Marcia BABINEAU Dép. d'art dramatique	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Andrea CABAJSKY Dép. d'anglais	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Hélène DESTREMPES Dép. d'études françaises	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Karine GAUVIN Dép. d'études françaises	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Denise LAMONTAGNE Dép. d'histoire et de géographie	Type A	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
Denise MERKLE Dép. de traduction et des langues	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Jean MORENCY Dép. d'études françaises	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Ibrahim OUATTARA Dép. de philosophie	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Nelson OUELLET Dép. d'histoire et de géographie	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Faculté des sciences

Vartan CHOULAKIAN Dép. de mathématiques et de statistique	Type C	1 ^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019
Alain HACHÉ Dép. de physique et d'astronomie	Type B	1 ^{er} janvier 2019 au 31 août 2019
Éric HERVET Dép. d'informatique	Type B	1 ^{er} janvier 2019 au 31 août 2019
Nabil SAYARI Dép. de mathématiques et de statistique	Type C	1 ^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019

Faculté des sciences de l'éducation

Pierre-Yves BARBIER DESRH	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Aïcha BENIMMAS DESRH	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Viktor FREIMAN DEPP	Type C	1 ^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Geneviève BOUCHARD École de psychologie	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Grant HANDRIGAN École de kinésiologie et de loisir	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
Jean SAINT-AUBIN École de psychologie	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Bibliothèque Champlain

Adel LABIDI Bibliothèque Champlain	Type A	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
--	--------	--

12.2.5. Rapport des ressources humaines (suite)**Années sabbatiques reportées (accordées dans les cohortes antérieures)****Étienne DAKO**

École des sciences des aliments,
de nutrition et d'études familiales Type B 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018

Mohsen GHRIBI

Département de génie électrique Type B 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019

Roger G. LEBLANC

École de kinésiologie et de loisir Type C 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018

R : 12-CGV-171209

Luc Vigneault, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les sabbatiques au Campus de Moncton tel que présenté dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Attribution de la permanence d'emploi et/ou de promotion

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles des annexes « E » et « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du **1^{er} janvier 2018** au professeur suivant :

Thomas DOUCET

École de science infirmière

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} janvier 2018** aux professeures suivantes :

Isabelle BRUN

Département d'administration

Karine GAUVIN

Département d'études françaises

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} juillet 2018** aux professeures et aux professeurs suivants :

Sonia BLANEY École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Michel DECHÊNES

Département de musique

Deny HAMEL

Département de physique et d'astronomie

Grant HANDRIGAN

École de kinésiologie et de loisir

Mylène LACHANCE-GRZELA

École de psychologie

Simon LAMARRE

Département de biologie

Francis Didier TATOUTCHOUP

École des hautes études publiques

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du **1^{er} juillet 2018** à la professeure et au professeur suivants :

Viktor KHALACK

Département de physique et d'astronomie

Mireille LEBLANC Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du **1^{er} janvier 2018** au professeur suivant :

Sébastien DESCHÊNES

Département de comptabilité

12.2.5. Rapport des ressources humaines (suite)**Nominations faites par le VRER et le VRARH****Campus de Moncton**

À titre d'information, la professeure **Lise ROBICHAUD** (Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

12.2.6. Ordre du jour de consentement

Voir le Document G, p. 1-7

À l'aide d'un document intitulé « Ordre du jour de consentement : guide d'utilisation pour les conseils d'administration » publié le 26 octobre 2016 par Sophie-Emmanuelle Chebin, avocate – consultante en gouvernance, la secrétaire générale présente les avantages de ce type d'outil. L'ordre du jour de consentement est une pratique qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et de l'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de l'adopter en bloc, sans discussion. Tous les éléments rassemblés dans l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Cette pratique ne peut être utilisée que si tous les administrateurs y consentent. Ce type d'ordre du jour est utilisé par plusieurs universités, surtout des universités anglophones. La secrétaire générale présente le modèle la *University of Manitoba*.

Le Conseil des gouverneurs note que certains items comme le rapport des ressources humaines et même certains dossiers du comité conjoint de la planification qui n'ont pas d'incidences financières pourraient faire l'objet de l'ordre du jour de consentement.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 16-CGV-171209

Mathieu Martin, appuyé par Sylvie Benoit-Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'utilisation d'un ordre du jour de consentement afin d'optimiser le temps lors des réunions. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

12.2.7. Autres

Aucune question n'est soulevée.

12.3. CEX-171124**12.3.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

13. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**13.1. Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

13.2. Évaluation des programmes en philosophie

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

13. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (suite)**13.3. Évaluation des programmes en sociologie**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

14. PRÉSENTATION DE LA FÉECUM – EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

15. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**15.1. Principes directeurs du budget 2018-2019**

Voir le Document H, p. 1-2

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et des ressources humaines (VRARH) présente un document intitulé « Planification budgétaire 2018-2019 ». Les points suivants sont soulevés.

Projections budgétaires 2017-2018 : Le VRARH rappelle les hypothèses utilisées en novembre 2016 lors de la préparation du budget 2017-2018. Notons que pour les droits de scolarité, une stabilité dans les inscriptions canadiennes était prévue, une diminution dans les inscriptions internationales était prévue et une augmentation modeste des droits de scolarité et des subventions provinciales étaient prévues. Au niveau des dépenses, on prévoyait une augmentation de celles-ci et une augmentation des contributions additionnelles aux régimes de pension.

Inscriptions : Le VRARH présente l'évolution des inscriptions canadiennes et internationales entre 2009 et 2018. On note qu'en 2009, on comptait plus de 4 400 inscriptions canadiennes. Une diminution a atteint son plus bas niveau en 2016 se chiffrant aux environs de 3 400 inscriptions. On a noté une légère augmentation en 2016-2017, environ 100 inscriptions de plus. Pour les inscriptions internationales, on note un sommet de 800 inscriptions en 2014, mais une baisse jusqu'en 2017. On compte, en 2017, environ 600 étudiantes et étudiants internationaux. La baisse des inscriptions, dans l'ensemble, a un impact important sur les revenus.

Protocole d'entente : Le Nouveau-Brunswick souhaite ratifier un protocole d'entente avec les universités publiques de la province. Le protocole prévoit surtout les augmentations annuelles des subventions provinciales. Pour l'instant, on prévoit des augmentations annuelles de 1 %, 1%, 1%, et 2 % pour les années 2017 à 2021. On prévoit aussi une augmentation annuelle des droits de scolarité, soit 14 % sur une période de quatre ans. Un financement de projets pilotes sera également proposé. Le VRARH explique qu'il y a des ententes hors protocole, notamment la reconnaissance d'une contribution provinciale au Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE).

Régimes de pension : Le VRARH présente l'évolution des contributions additionnelles aux régimes de pension à partir de 2012. Les contributions additionnelles aux régimes ont débuté en 2012-2013 pour combler le déficit de continuité. Des modifications ont été apportées entre 2015 et 2018. Il est prévu qu'à partir de 2018-2019, la totalité des revenus et des dépenses qui est associée à ces contributions sera prévue au budget du fonctionnement général de l'Université.

Hypothèses – novembre 2017 : Pour l'année 2017-2018, on prévoit une augmentation de 2 % pour les droits de scolarité et une augmentation de 1 % pour les subventions provinciales régulières. On prévoit également des

15.1. **Principes directeurs du budget 2018-2019** (suite)

dépenses pour les contributions additionnelles aux régimes de pension de l'ordre de 3,2 M\$.

Le VRARH présente les projections 2018 à 2019. En ce moment, sans connaître les conclusions du protocole d'entente, les revenus projetés sont de l'ordre de 111,4 M\$, les dépenses projetées sont de l'ordre de 111,6 M\$ et le déficit s'établit aux environs de 213 000\$.

La signature d'un protocole d'entente facilitera la préparation des budgets et permettra une meilleure prévisibilité dans l'ensemble.

En conclusion, le VRARH indique que les projections présentées sont conditionnelles à la signature d'un protocole d'entente avec la Province selon les paramètres convenus en principe. Il note que les améliorations dans les nouvelles inscriptions canadiennes doivent se maintenir et les inscriptions à l'internationale doivent se stabiliser.

Le VRARH passe en revue les principes directeurs. Il rappelle que la direction de l'Université de Moncton doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations courantes afin d'assurer la pérennité financière de l'Université. L'Université doit respecter les principes suivants :

1. Prioriser l'enseignement et la recherche-développement-création-innovation en tenant compte de la planification académique adoptée par les instances universitaires et par l'investissement dans les domaines stratégiques pour le développement de l'Université.
2. Prioriser la qualité de l'expérience étudiante en assurant une plus grande stabilité dans le financement des services impliqués, notamment les services d'appui aux étudiantes et étudiants.
3. Prioriser l'accès aux études universitaires en assurant des droits de scolarité compétitifs et en maintenant un programme d'aide financière pour les étudiantes et étudiants en besoin.

Discussion

Le Conseil des gouverneurs note que le gouvernement provincial est plutôt silencieux depuis UN certains temps par rapport au protocole d'entente. Le Conseil comprend mal ce mutisme et ne veut pas voir le dossier prendre du recul.

Un membre demande si l'augmentation de 14 % sur quatre ans pour les droits de scolarité demeure en vigueur s'il y a un changement de gouvernement. Le VRARH explique que les droits de scolarité demeureront compétitifs. Les augmentations projetées sont présentées comme étant des maximums. On fait remarquer que la University of New Brunswick veut des frais par programmes et des frais différentiels très élevés. Le Conseil des gouverneurs devra se prononcer sur ces augmentations au moment venu.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 17-CGV-171209

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Paulette Robert, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget de l'année financière 2018-2019. »

Vote sur R17

Pour : 13

Contre : 1

ADOPTÉE

15.2. Tarifification des logements étudiants 2018-2019

Voir le Document I, p. 1-3

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente la tarification des logements universitaires pour l'année 2018-2019. Les augmentations prévues sont les suivantes :

- Campus de Moncton Entre 0 % et 2,2 %
- Campus d'Edmundston Entre 0,9 % et 1,0 %
- Campus de Shippagan Entre 0,1 % et 1,1 %

Un membre suggère de ne pas augmenter les taux là où les taux d'occupation ne sont pas élevés. Le VRARH explique que les logements étudiants doivent s'autofinancer et être rentables. Le taux d'occupation est environ 85 %. Les logements offrent plusieurs services, notamment le réseau Internet et la proximité aux services universitaires.

Un membre demande si un plan de redressement existe pour assurer un taux d'occupation élevé. Le VRARH explique que l'équipe des ressources matérielles travaille en continu sur ce dossier et considère que le taux d'occupation actuel est satisfaisant.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 18-CGV-171209

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Chantal Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2018-2019 tels qu'ils ont été présentés dans le document intitulé Tarification des logements universitaires pour l'année 2018-2019. »

Vote sur R18

Pour : 11

Contre : 3

ADOPTÉE

15.3. Entente de principe avec l'AEUM

Voir le Document J, p. 1-3

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente les éléments de l'offre salariale de l'Université de Moncton, Campus de Moncton, aux membres de l'Association des employés de l'Université de Moncton (Unités PEM et PSA). L'offre prévoit que, pour l'année 2017-2018, une augmentation à l'échelle de 1,5 % à compter du 1^{er} mai 2017 est prévue sans avancement d'étape. De plus, pour l'année 2017-2018, on prévoit, en remplacement de l'avancement de l'étape, qu'une somme de 55 000 \$ sera versée à l'ensemble des membres de l'AEUM sous forme de montants forfaitaires égaux payés ponctuellement à chaque membre. Ces paiements se feront le plus rapidement possible avant la période des fêtes 2017-2018.

Pour les années 2018 à 2021, les éléments sont à négocier.

Notons que l'AEUM a l'intention de déposer une demande de restructuration des échelles et de reconnaissance de l'expérience en janvier 2018.

Aucune question n'est soulevée.

15.3. **Entente de principe avec l'AEUM** (suite)**R : 19-CGV-171209**

Luc Vigneault, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la ratification de l'entente de principe portant sur les modifications à la convention collective existante conclue entre l'Université de Moncton et l'Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM) et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

15.4. **Entente de principe avec l'APPUMCE**

Voir le Document K, p. 1-2

Le vice-recteur du campus d'Edmundston rappelle que la convention collective entre l'APPUMCE et l'Employeur s'est terminée le 30 juin 2016. Par la suite, les négociations ont commencé le 18 novembre 2016 et se sont terminées le 1^{er} décembre 2017. L'entente a reçu l'aval de l'APPUMCE le 6 décembre dernier.

Parmi les faits saillants de l'entente proposée, notons les suivants :

- L'entente sera d'une durée de trois ans (1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019).
- Les augmentations salariales sont identiques à celles consenties aux professeurs et professeurs du campus de Moncton pour la même période.
- La ou le professeur temporaire qui a obtenu consécutivement trois contrats temporaires de deux semestres se verra offrir à partir de la quatrième année un contrat de 12 mois.

D'autres clauses à incidence monétaire et non monétaire sont prévues. Aucune question n'est soulevée.

R : 20-CGV-171209

Chantal Thériault, appuyée par Mathieu Martin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la ratification de l'entente de principe portant sur les modifications à la convention collective existante conclue entre l'Université de Moncton et l'Association des professeurs et professeurs de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston (APPUMCE) et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

Vote sur R20

Pour : 13

Abstention : 1

ADOPTÉE

15.5. **Entente de principe avec l'APSUMCS**

Voir le Document L, p. 1-2

Le vice-recteur du campus de Shippagan rappelle que la convention collective entre l'APSUMCS et l'Employeur s'est terminée le 30 avril 2017. Les négociations ont eu lieu au cours de l'automne 2017.

Parmi les faits saillants de l'entente proposée, notons les suivants :

15.5. Entente de principe avec l'APSUMCS (suite)

- L'entente sera d'une durée de quatre ans (1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021).
- Les augmentations salariales sont de 5 % sur quatre ans.
- La banque de douze jours par année non cumulatifs pour les congés de maladie est portée à quinze jours par année non cumulatifs.

D'autres clauses à incidence non monétaire sont clarifiées. Aucune question n'est soulevée. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 21-CGV-171209

Julien Haché, appuyé par Jules de Tibeiro, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la ratification de l'entente de principe portant sur les modifications à la convention collective existante conclue entre l'Université de Moncton et l'Association du personnel de soutien de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APSUMCS) et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

15.6. Autres

Aucune autre question n'est soulevée.

16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE16.1. Modifications au Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs

Voir le Document M, p. 1-12

La secrétaire générale explique qu'en raison de l'adoption du Code de conduite des membres de la communauté universitaire et de la création du poste de Commissaire ainsi que de l'abrogation de la *Politique et règlements en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste*, certaines modifications au Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs sont proposées :

- Il est proposé que le ou la Commissaire, qui relève du Conseil des gouverneurs, soit assujettie au Code de conduite. À cet égard, l'article 1 du Code d'éthique prévoit ceci ainsi qu'une note en bas de page qui dit ceci : La ou le Commissaire est assujetti aux dispositions du Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton.
- Il est proposé de rayer toutes les références à la *Politique et règlements en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste*. (voir page 3 du Code)
- Dans le formulaire d'adhésion au Code d'éthique, une case *Commissaire* a été ajoutée.

Aucune question n'est soulevée.

16.1. **Modifications au Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs**
(suite)

R : 22-CGV-171209

Marie-France Pelletier, appuyée par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées au Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs. »

Vote sur R22 Pour : 13 Abstention : 1 ADOPTÉE

16.2. **Modifications à l'article 94 des Statuts et règlements de l'Université de Moncton**

Voir le Document N, p. 1-5

La secrétaire générale présente les modifications proposées à l'article 94 des Statuts et règlements afin d'arrimer cet article avec l'adoption de la *Politique sur la violence à caractère sexuel*. Les paragraphes 94(2), 94(3), 94(14) sont modifiés. Il est prévu que le Comité disciplinaire ne traite pas les plaintes et les cas de violence à caractère sexuel.

Aucune question n'est soulevée.

R : 23-CGV-171209

Josée-Rioux Walker, appuyée par Luc Vigneault, propose :

« Sous réserve de l'adoption de la Politique portant sur la violence à caractère sexuel, que le Conseil des gouverneurs adopte les modifications proposées à l'article 94 des Statuts et règlements. »

Vote sur R23 Pour : 13 Abstention : 1 ADOPTÉE

16.3. **Plan de travail 2017-2019**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

16.4. **Nominations au Conseil des gouverneurs**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

16.5. **Nomination aux comités du Conseil des gouverneurs**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

16.6. **Comité de sélection des grades honorifiques**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

17. **COMITÉS DE RETRAITE – RENTES DES EMPLOYÉS**

Voir le Document O, p. 1-9

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) rappelle que, à l'occasion, le Conseil des gouverneurs étudie des recommandations faites par les comités de retraite. C'est dans ce contexte qu'il présente les propositions suivantes.

Essentiellement, il est proposé que le contrat d'investissement avec Assomption Vie soit modifié afin de mettre fin à la pratique administrative de longue date de l'Université d'acheter les rentes payables aux retraités auprès d'Assomption Vie par tranches de trois ans, et que dorénavant Assomption Vie paie les pensions aux retraitées et retraités sans avoir à les assurer tant que les taux demeurent à des niveaux historiquement très bas en comparaison au taux moyen espéré de rendement

17. COMITÉS DE RETRAITE – RENTES DES EMPLOYÉS (suite)

à long terme de la caisse, qui se chiffre actuellement à 6,0 % par année. À cette fin, la nouvelle pratique administrative devra être révisée au minimum aux trois ans.

On note que ce changement n'a aucune incidence sur le montant des prestations qui sont versées actuellement. On indique que l'étude a été menée par Morneau Shepell. L'impact de ce changement, favorable pour l'Université, est au-dessus de 1 M\$.

Aucune question n'est soulevée.

R : 24-CGV-171209

Samuel LeBreton, appuyé par Paulette Robert, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le contrat d'investissement avec Assomption Vie pour le groupe de professeurs, professeures et bibliothécaires soit modifié afin de mettre fin à la pratique administrative de longue date pour l'Université d'acheter les rentes payables aux retraitées et retraités auprès d'assomption Vie par tranches de trois ans, et que, dorénavant Assomption Vie paie les pensions aux retraitées et retraités sans avoir à les assurer tant que les taux demeurent à des niveaux historiquement très bas en comparaison au taux moyen espéré de rendement à long terme de la caisse, qui se chiffre actuellement à 6,0 % par année. À cette fin, la nouvelle pratique administrative devra être révisée au minimum aux trois ans.

et

que le Conseil des gouverneurs accepte que le contrat d'investissement avec Assomption Vie pour le personnel de soutien, techniciens, techniciennes, personnel administratif ou professionnel soit modifié afin de mettre fin à la pratique administrative de longue date pour l'Université d'acheter les rentes payables aux retraitées et retraités auprès d'Assomption Vie par tranches de trois ans, et que, dorénavant Assomption Vie paie les pensions aux retraitées et retraités sans avoir à les assurer tant que les taux demeurent à des niveaux historiquement très bas en comparaison au taux moyen espéré de rendement à long terme de la caisse, qui se chiffre actuellement à 5,5 % par année. À cette fin, la nouvelle pratique administrative devra être révisée au minimum à tous les trois ans à cinq ans. »

Vote sur R24

Pour : 13

Abstention : 1

ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Ce point sera traité à une prochaine rencontre.

19. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Ce point sera traité à une prochaine rencontre.

20. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC- 171103

Ce point sera traité à une prochaine rencontre.

21. AFFAIRES NOUVELLES**21.1. Rapport annuel 2016-2017 – Politique pour milieu de travail et d'étude respectueux et Politique en matière de harcèlement sexuel et sexiste**
(Voir le Document P. p. 1-12)

Le rapport est déposé au Conseil des gouverneurs et est déposé sur le site Web.

22. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 14 avril 2018 à Moncton.

23. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 35. En raison du mauvais temps, plusieurs membres doivent quitter les lieux. Les points qui ne furent pas traités sont reportés à la prochaine réunion.

24. HUIS CLOS — ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Ce point ne sera pas en mesure d'être traité. En conséquence, la lettre d'évaluation du recteur et vice-chancelier sera déposée dans le dossier du recteur et vice-chancelier indiquant qu'elle a reçu l'aval du Comité exécutif du Conseil des gouverneurs seulement. Monsieur Théberge quittera ses fonctions de recteur et vice-chancelier le 28 janvier 2018.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-171209

